

Territoires

Ruanda - Urundi

Ruanda - Urundi

GEWESTEN
93 / R.A.

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening.

Astrida

le
den

12 janvier 1951.



Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE
Bijlage

Monsieur le Résident,

OBJET :
Voorwerp :

Peine de fouet.

Comme suite à votre lettre n° 4047/R.A. du

10 novembre 1950, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-dessous
le tableau demandé.

Nombre de peines de fouet : infligées dans les prisons:	1949	:	1950
3 coups	90	:	20
4 "	318	:	112
5 "	64	:	44
6 "	51	:	19
7 "	-	:	-
8 "	46	:	49

Nombre de peines de fouet : infligées par les juri- dictions indigènes	1949	:	1950
3 coups	I	:	-
4 "	88	:	66
5 "	14	:	69
6 "	41	:	111
7 "	-	:	-
8 "	555	:	560

Ce tableau vous avait été expédié par le même
courrier que le Rapport Agricole, transport effectué par camionnette
S.T.A. n° A 6030.

Pour l'Administrateur Chef du Territoire,
L'Agent Territorial, Ch. LEES,

A Monsieur le Résident du Ruanda

à
K I G A L I .